

**Rapport annuel relatif  
au Prix et la Qualité du  
Service  
Public de l'Assainissement  
Collectif**

**de**

**BOSC-LE-HARD**

**Exercice 2012**

Présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du  
2 mai 2007.

## Table des matières

### Tableau récapitulatif des indicateurs

1.	Caractérisation technique du service .....	5
1.1.	Organisation du service.....	5
1.2.	Conditions d'exploitation du service.....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	La gestion clientèle.....	6
1.6.	Volumes facturés.....	6
1.7.	Détail des imports et exports d'effluents .....	7
1.8.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.9.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	7
1.10.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.11.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.12.	Le curage des réseaux et des ouvrages.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes .....	14
3.	Indicateurs de performance.....	15
3.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	15
3.2.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	16
3.3.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	16
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	17
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	17
3.7.	Taux de réclamations (P258.1).....	18
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Montants financiers .....	19
4.2.	Etat de la dette du service.....	19
4.3.	Amortissements.....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	21
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	21

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011	Valeur 2012
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 475	1 493
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2,8	0
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,9	2,93
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40	40
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	15.62€	0€

P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	nc	nc
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	nc	nc
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	15/01/2036 <sub>N-1</sub>	15/01/2036
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.56%	0.83%
P258.1	Taux de réclamations	0.00 u/1000 abonné	0.00 u/1000 abonné

## I. Caractérisation technique du service



### 1.1 Organisation du service

Le service de l'Assainissement collectif se compose uniquement de la commune de Bosc-Le-Hard.

Les missions du service sont ;

- ✓ la surveillance et l'entretien en continu du réseau d'assainissement et de ses ouvrages,
- ✓ le traitement par la dépollution des eaux usées en contrôlant la conformité des rejets
- ✓ l'évacuation des boues produites,
- ✓ la gestion du patrimoine par la réhabilitation de certains ouvrages.

### 1.2 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation.

Le délégataire est la Compagnie Fermière de Services Publics en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> Juillet 2003.

La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 30 Juin 2015.

La délégation est un affermage

Un avenant à ce contrat a pris effet le 01/09/2011 pour la prise en charge de la nouvelle station d'épuration Aussi prend-t-il en compte une actualisation tarifaire et une nouvelle indexation, ainsi que de nouvelles modalités de reversement de la part collectivité, de même qu'une cartographie informatisée des opérations de curage.

### 1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 493 habitants au 31/12/2012

### 1.4 Nombre d'abonnés

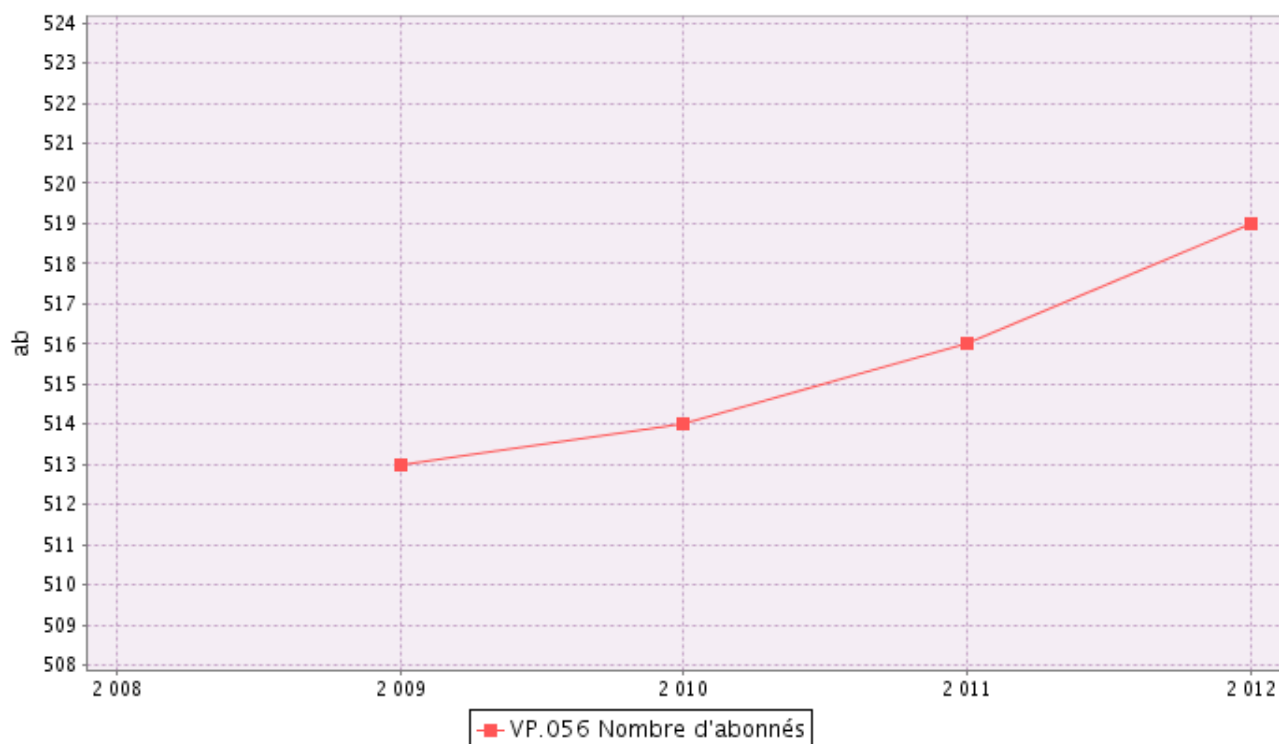
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 519 abonnés au 31/12/2012. Il desservait 516 abonnés au 31/12/2011 (+0.58%)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,58 abonnés/km) au 31/12/2012. (50,1 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,88

habitants/abonné au 31/12/2012. (2,86 habitants/abonné au 31/12/2011).



### 1.5 La gestion clientèle

	2011	2012	variation
Nbre d'interventions avec déplacements chez le client	768	45	-94.14
Nbre annuel de demandes d'abonnement	86	54	-37.2%
Taux de mutation	16.9%	10.6%	-37.3%

\*Le fort nombre d'interventions chez le client est dû au changement de tous les compteurs au cours de cette année 2011.

### 1.6 Volumes facturés

	Exercice 20101	Exercice 2012	Variation en %
Nombre d'habitants	1 475	1493	1.2%
Nombre d'abonnés	516	519	0.6%
Assiette de la redevance (m <sup>3</sup> )	43 250	49112	13.6%

## 1.7. Détail des imports et exports d'effluents

Aucun import ou export.

## 1.8 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2011 :

Aucune autorisation de déversements

## 1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Les caractéristiques du réseau de collecte des eaux usées par système d'assainissement s'établit comme suit :

	Linéaire exercice 2011	Linéaire exercice 2012	Variation en %
Longueur totale du réseau en km	10.3	10.3	0%
Canalisations gravitaires en ml	10 001	10 001	0%
-Dont réseau séparatif eaux usées en ml (séparatif)	9 436	9436	0%
-Dont réseau unitaire en ml	565	565	0%
-Dont pluvial en ml (séparatif)	0	0	-
Canalisations de refoulement en ml	255	255	0
-Dont Eaux usées en ml (séparatif)	255	255	0
Réseau unitaire en ml	0	0	-

Les ouvrages annexes du système d'assainissement

	Exercice 2011	Exercice 2012	Variation en %
Nbre de bouches d'égouts, grilles avaloirs	3	3	0%
Nbre de regards	218	218	0%
Nbre de déversoirs d'orage	0	0	-

## 1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées et un poste de refoulement.

Les différents types de station d'épuration existantes:

- traitement simple (physique ou physico-biologique): décanteur digesteur, décantation statique, séparation lamellaire, micro-station,
- traitement physico-chimique: avec décantation statique, avec décantation lamellaire, avec flottation,
- traitement biologique: boues activées, lagunage naturel, lagunage aéré, lit bactérien à ruissellement, disques biologiques, biofiltres, filtre planté, filtre enterré, filtre à sable, fosse toutes eaux.

La station d'épuration qui a été construite à Bosc-Le-Hard est une station de type boues activées en aération prolongée, avec filtres plantés de roseaux.

Les données équivalents-habitants (EH), DBO<sub>5</sub>, débit et le type de station sont définies dans le dossier constructeur et dans les rapports de visite du Service d'Assistance d'Assainissement du Conseil Général.

Station de Bosc-Le-Hard  
Code Sandre de la station : 037612501000

Caractéristiques générales			
Type de traitement (cf. annexe)	Boues biologiques activées en aération prolongée		
Commune d'implantation	Bosc-Le-Hard		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 500 EH pour l'ancienne station d'épuration 2100 EH pour la nouvelle station d'épuration		
Nombre d'abonnés raccordés	519		
Nombre d'habitants raccordés	1 493		
Volume journalier moyen en entrée	138 m <sup>3</sup> /j		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Filtres plantés de roseaux		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et	Rendement annuel moyen(%)
DBO <sub>5</sub>	1.6	et	100%
DCO	22.9	et	98%
MES	6.5	et	98%
NGL	4.3	et	97%
NK	3.5	et	97%
Pt	0.6	et	96%

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



GLOSSAIRE :

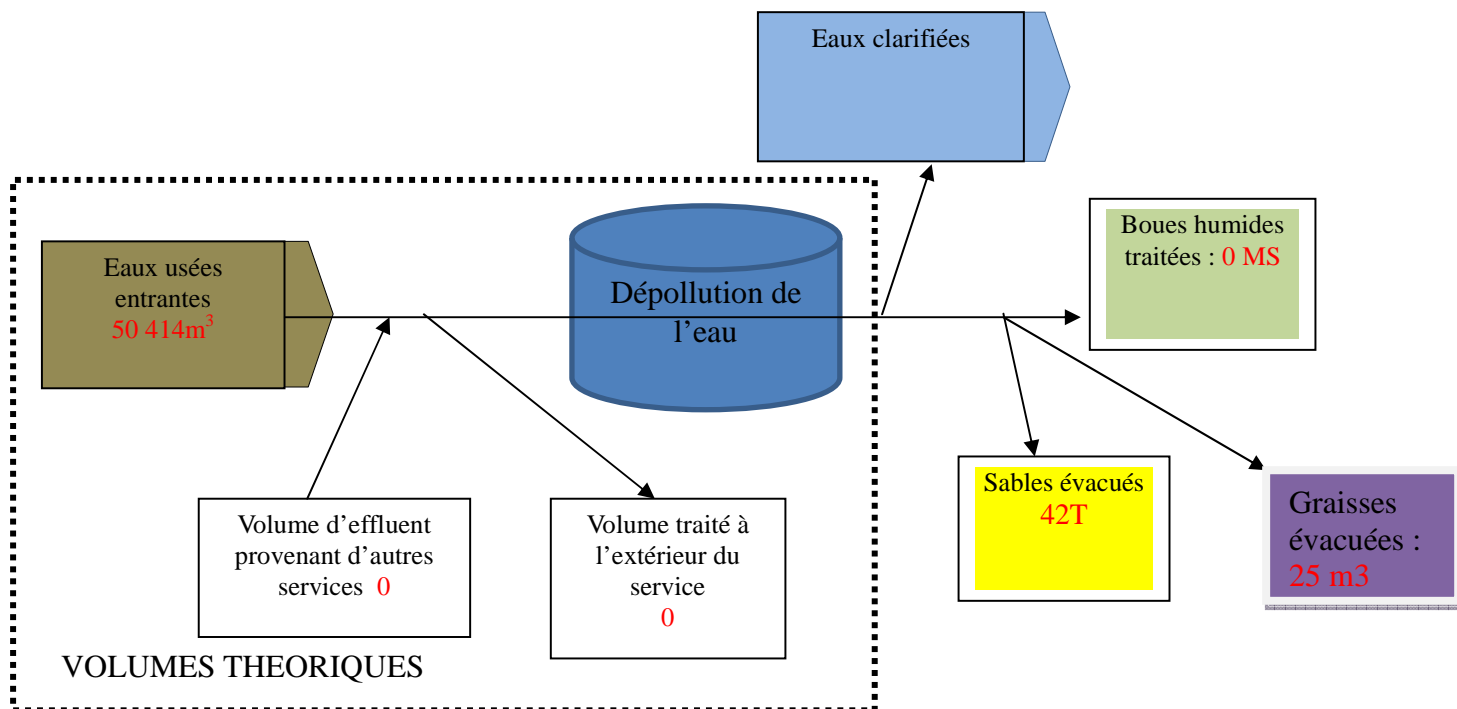
Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour  
 DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours  
 DCO : Demande biochimique en oxygène  
 MES : Matières en suspension  
 NTK : Azote Kjeldhal  
 NGL : Azote global  
 Pt : Phosphore total  
 tMS : tonne de matière sèche  
 SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement  
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## I.II Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2011 en tMS
STEU de Bosc-Le-Hard	2.8	0

Du fait de la mise en service de la nouvelle station et de son nouveau procédé, la quantité des boues évacuées est désormais pratiquement inexistante.

Désormais, un épandage aura lieu tous les 4 ans



## 1.12 Le curage du réseau et des ouvrages

	2011	2012	Variations
Nombre d'interventions sur réseaux	7	9	+28.6%
_ sur branchements	0	0	
_ sur canalisations	7	9	+28.6%
Longueurs de canalisations curées en ml	1 296	1502	+15.9%

## Les désobstructions et les points noirs

	2010	2011	Variations
Nombre de désobstructions sur réseau (branchements et canalisations)	6	5	-16.7%
Longueur de canalisations curées pour opération de désobstruction (ml)	20	30	50%
Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100km	0	0	0%

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Dans le cadre de la continuité de service, le curage du réseau a été réalisé sur 1 502 mètres.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service



### 2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Frais d'accès au service: en € HT	48.48	52.99
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) <sup>(1)</sup>	1800	1800

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

#### Prix du service public d'assainissement

Tarifs	Au 01/01/2011	Au 01/01/2012	Variation
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe : Abonnement (€ HT/an)	16.00	16.00	0%
Part proportionnelle : Consommation tous clients (€ HT/m <sup>3</sup> )	1.38	1.38	0%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe : Abonnement (€ HT/an)	9.92	10.22	+3.02%
Part proportionnelle : Consommation tous clients (€ HT/m <sup>3</sup> )	0.8171	0.8418	3.03%
<b>Taxes et redevances</b>			
Taux de TVA	7 %	7 %	0%
Modernisation des réseaux de collecte	0.3000 €/m <sup>3</sup>	0.3000 €/m <sup>3</sup>	0%

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Pour la collectivité en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les abonnements sont payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau.

Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

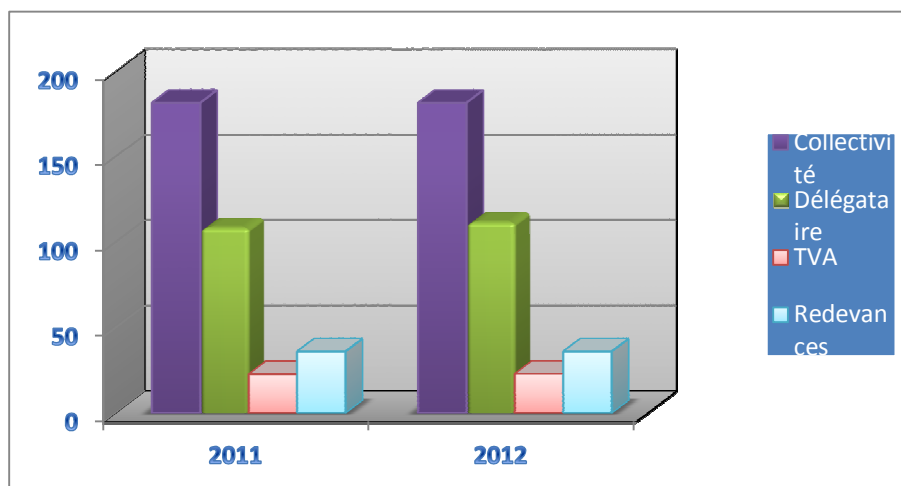
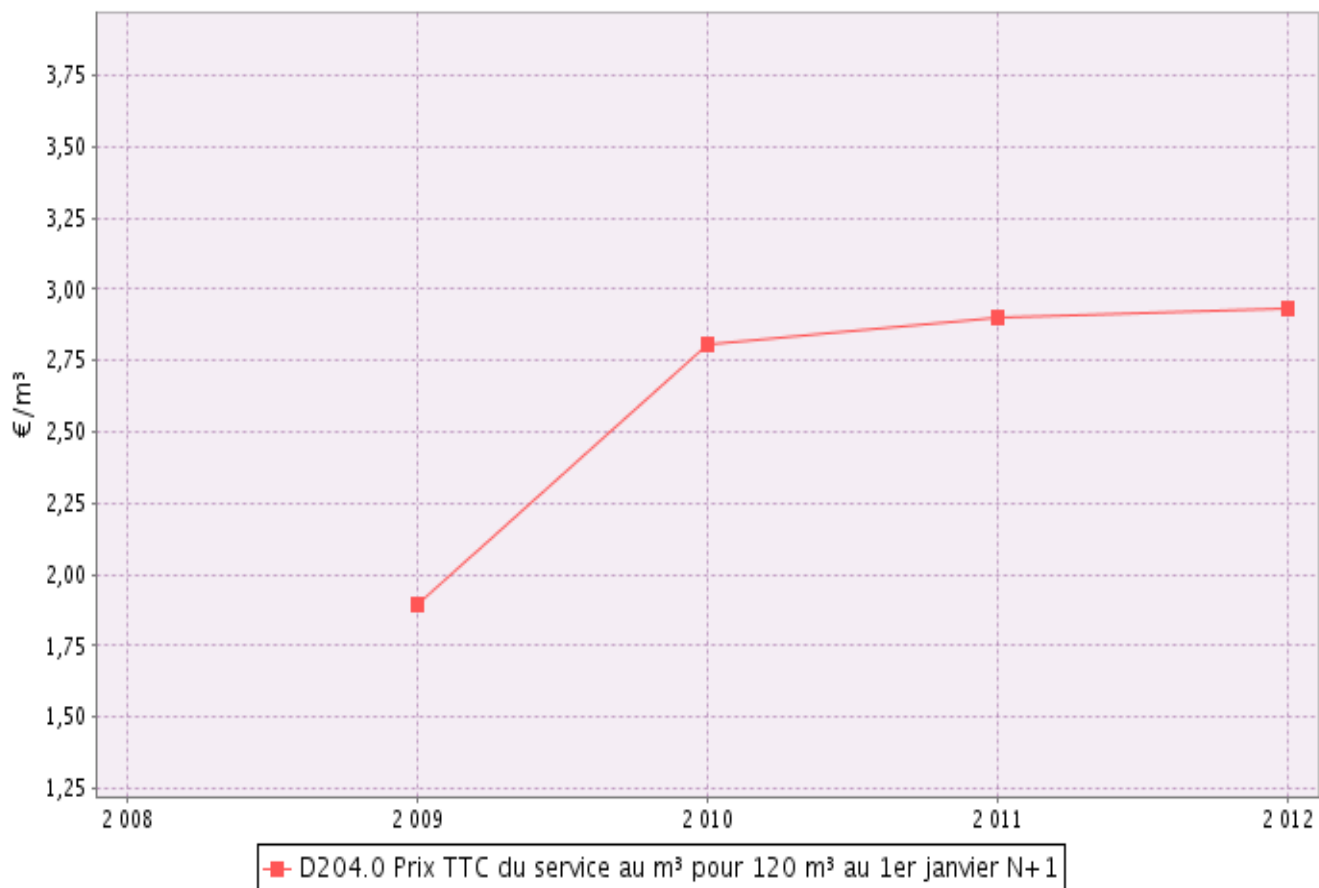
Elle est unique sur l'ensemble du service.

## 2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



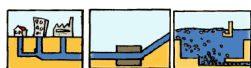
Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

TARIFS	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	16.00€	16.00€	0%
Part proportionnelle	165.60€	165.60€	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	181.60€	181.60€	0%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	9.92€	10.22€	3%
Part proportionnelle	98.05€	101.02€	3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	107.97€	111.24€	3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36€	36€	0%
TVA si service assujetti (5,5 %)	22.79€	23.02€	1.01%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58.79€	59.02€	0.4%
<b>Total € HT</b>	<b>348.36€</b>	<b>351.86€</b>	<b>1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.90€/m<sup>3</sup></b>	<b>2.93€/m<sup>3</sup></b>	<b>1%</b>



## 2.3

## Recettes

Recettes de la collectivité :

	2011 en €	2012 en€	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	37 984	45708	20.33%
dont produits au titre de l'année	38 579	45275	17.36%
dont variations de la part estimée sur consommations	-595	433	172.77%
Modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau	12 807	14714	14.89%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

	2011 en €	2012 en €	Variation en %
Recettes	127 971	141668	10.70%
Exploitation du service	37 984	45708	20.33%
Collectivités et autres organismes	78 415	92883	18.45%
Travaux attribués à titre exclusif	11 375	2928	-74.26%
Produits accessoires	192	149	-22.44%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 45 708 €

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 519 abonnés potentiels (100% pour 2011).

#### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	N
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	0
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	0
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40% pour l'exercice 2012 (40% pour 2011).

### 3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
Station d'épuration Nouvelle 2011	53	100%	100%

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100%.

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.



	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011	Conformité exercice 2012
		0 ou 100	0 ou 100
Station d'épuration Nouvelle 2011	53	100%	100%

### 3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011	Conformité exercice 2012
		0 ou 100	0 ou 100
Station d'épuration Nouvelle 2011	53	100%	100%

### 3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

La nouvelle filière de la station d'épuration de Bosc-Le-hard n'imposera désormais une évacuation des boues que tous les 4 ans (soit une prévision pour 2015)

## 3.7 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2011 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	1.56%	0.83%

Après une forte hausse entre 2010 et 2011, on peut constater une division par 1.7 pour cet exercice.

## 3.8 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

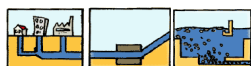
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2011, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés.

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire



	Exercice 2011	Exercice 2012
Reconstruction de la station d'épuration	610 762.38€	139 157.33€
_Montants des subventions Agence de l'Eau en €	81 841€	42692€
_Montants des subventions Conseil Général en €	244 750.77€	0
Schéma d'assainissement pluvial	8 075.99€	19631.96€
_Montants des subventions Agence de l'Eau en €	1 548€	0
_Montants des subventions Conseil Général en €	0	8977.50
Travaux d'assainissement et branchements	2 161.01€	0
_Montants des subventions Agence de l'Eau en €	0	0
_Montants des subventions Conseil Général en €	0	0

### 4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre (capital restant dû en €)		711 351.33€	655423€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	34 015.94€	34116.20€
	en intérêts	16 099.87€	17079.36€

### 4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 38 269€

### 4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



L'année 2012 a vu la clôture du programme de reconstruction de la STEP avec une partie du versement des subventions, de même pour le programme de diagnostic et schéma directeur de l'Eau Potable et le Schéma d'Assainissement pluvial.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 2.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



### 2.2 5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (PI09.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012 le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

38 échéanciers de paiement ont été ouverts au cours de l'année.

### 2.3 5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
AUCUNE	